



N° _____/CAL/TCL-CAB.P

Lomé, le

AVIS

Conformément à l'ordonnance, 222-I/2025 en date du 5 juin 2025, il n'y aura pas d'évocation d'affaires aux audiences publiques ordinaires des mardi 26 et mercredi 27 août 2025.

CES AUDIENCES SERONT CONSACREES AUX VIDES DES DELIBERES

LES AFFAIRES INSCRITES AUX RÔLES DE CES AUDIENCES PUBLIQUES, SONT RENVOYEEES EN BLOC A HUITAINE, SOIT AU 2 ET 3 SEPTEMBRE 2025.

Lomé, le 25 août 2025

LA VICE PRESIDENTE
Tomdwsam KADJIKI